

CAP
EN 2 ANS

Employé de vente

SPÉCIALITÉ ALIMENTATION

Que fait l'employé ?

• PRÉPARER LA SURFACE DE VENTE

Le vendeur dispose avec soin les produits dans les rayons ou la vitrine. Il fait particulièrement attention à l'étiquetage afin que tous les prix soient clairement affichés. Des articles déplacés par les clients ? Son rôle consiste aussi à les ranger à leur place. Il lui arrive aussi de proposer des animations autour d'un thème.

Conseiller le client

Un client indécis sur le choix d'un produit, une question liée à la conservation ... le vendeur est là pour fournir des informations pratiques. Il n'hésite pas à faire déguster les produits au client.

• POLYVALENT SI BESOIN

Dans les petites structures, le vendeur peut remplir plusieurs fonctions. Réaliser l'inventaire des stocks, passer les commandes (quantités, délais, coût...). Il peut encore encaisser les règlements et comptabiliser la recette à la fin de la journée

Quelles sont les qualités requises ?

● De l'écoute

● De l'amabilité

● De la disponibilité

● Savoir inspirer confiance au client

● Une bonne expression orale

Finis le temps des « baratineurs ». Face à une clientèle informée et exigeante, les vendeurs doivent savoir argumenter et adapter leur discours en fonction des besoins de chacun. Au terme de « Vendeur », on préfère aujourd'hui celui de « Conseiller ».

DES LIEUX D'EXERCICE VARIÉS

Le vendeur occupe un poste certes sédentaire, mais dans tous les types de commerce. On le trouve aussi bien dans la petite boutique de quartier que dans les hypermarchés. Selon la taille de l'entreprise, les conditions de travail ne sont pas forcément les mêmes.

DES HORAIRES EXTENSIBLES

Le vendeur travaille le samedi et effectue de nombreuses heures supplémentaires, surtout au moment des soldes ou des fêtes de fin d'année.

Ces périodes de forte affluence réclament une grande forme physique et un esprit « zen ».

DES CONDITIONS DIFFICILES

Le plus souvent debout, le vendeur peut travailler dans une ambiance sonore et lumineuse parfois difficile. Dans les petits commerces, il dispose de peu d'autonomie et travaille quasiment en permanence avec son patron.

Le titulaire de ce CAP s'insère comme employé de rayon, employé de grande surface, gondolier-caissier.

Il peut travailler dans les grands magasins, les petites surfaces de proximité, les hypermarchés, les supermarchés ou encore les maxi-discounteurs.

